

Décision

Générale

colonial

Décision n° 3-337-1924 promulguant le décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police de administrative en Afrique occidentale, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et la Côte française des Somalis.

n° 3-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 15 novembre 1924, inséré au Journal officiel de la République française du 17-18 novembre 1924 portant réglementation des sanctions administratives en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et à la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions administrative en Afrique occidentale, en Afrique équatoriale française, à Madagascar et la Côte française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Chef de cabinet, A. GRÉMILLET.